

SÉCURITÉ DES FÊTES TRADITIONNELLES - SUBVENTIONS

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Ce rapport présente douze demandes de subvention concernant la sécurité des fêtes traditionnelles pour une participation globale de 20 377 €.

TABLEAU FINANCIER

Politique	Programme	Chapitre	Crédits votés (en €)	Engagé (en €)	Engagement proposé (en €)
Economie Tourisme Attractivité du territoire	Hors programme	939	30 000,00	7 172,00	20 377,00

La réglementation adoptée par l'assemblée départementale le 24 octobre 2002 permet de subventionner à hauteur de 70 % (avec un plafond annuel de 3.000 €) les dépenses engagées pour assurer la sécurité des fêtes traditionnelles organisées en zone rurale. Ces subventions s'adressent aux communes et aux associations.

Vous trouverez dans le tableau joint en annexe une liste de douze dossiers susceptibles de bénéficier de cette aide.

**En conclusion, je vous propose :**

1°) d'octroyer un montant total de subventions de 20 377 € réparti entre les bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe, afin d'assurer la sécurité des fêtes traditionnelles organisées en milieu rural ;

2°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 939 du budget départemental de l'exercice en cours.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

**SUBVENTIONS EN MATIERE DE SECURITE DES FETES TRADITIONNELLES**

Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	Coût du projet	Montant Subventionnable	taux	Subvention départementale
Breil-sur-Roya	Commune de Breil-sur-Roya	Sécurité des fêtes traditionnelles de juillet et août 2012	2 714,79	2 714,79	70%	1 900 €
Nice 13	Commune de Falicon	Sécurité de la fête traditionnelle de l'œillet (14 et 15 avril 2012) et de la fête patronale (30 juin 2012)	5 068,75	5 068,75	plafond	3 000 €
Carros	Comité des fêtes de Gattières	Sécurité de la fête patronale des 4 et 5 février 2012	2 352,65	2 352,65	70%	1 647 €
Sospel	Commune de Moulinet	Sécurité des festivités des 14 juillet, 17 et 18 août 2012	3 326,08	3 326,08	70%	2 328 €
Levens	Comité des fêtes de Saint-Martin-du-Var	Sécurité des fêtes traditionnelles pour l'année 2012	5 470,62	5 470,62	Plafond	3 000 €
L'Escarène	Commune de Lucéram	Sécurité des festins de la Sainte-Marguerite (21 au 23 juillet 2012) et de la Sainte-Rosalie (24 au 27 août 2012)	1 798,78	1 798,78	70%	1 259 €
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Commune de Valdeblore	Sécurité des fêtes : "folie des lacs" le 20 juillet 2012 et "fête de la châtaigne" le 20 octobre 2012	1 081,78	1 081,78	70%	757 €

Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	Coût du projet	Montant Subventionnable	taux	Subvention départementale
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Comité des fêtes de La Bolline	Sécurité de la fête traditionnelle de La Bolline du 3 au 6 août 2012	1 863,07	1 863,07	70%	1 304 €
Guillaumes	Comité des fêtes de Péone	Sécurité de la fête patronale (24 et 25 août 2012)	2 388,52	2 388,52	70%	1 672 €
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Comité des fêtes de La Roche-Valdeblore	Sécurité de la fête traditionnelle de La Roche du 28 au 30 juillet 2012	1 367,26	1 367,26	70%	957 €
Roquebillière	Comité des traditions de Roquebillière	Sécurité de la fête traditionnelle des 24 et 25 août 2012	1 948,18	1 948,18	70%	1 364 €
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Comité des fêtes de Saint-Dalmas Valdeblore	Sécurité des fêtes traditionnelles du 14 juillet 2012 et du 18 au 20 août 2012	1 697,81	1 697,81	70%	1 189 €
						20 377 €